

**Arrêté du 1^{er} mars 2016 portant désignation du président
de la chambre nationale de discipline des experts-comptables
NOR : JUSC1605446A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 50 ;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 192 ;

Vu les arrêtés des 24 janvier et 20 septembre 2013 portant désignation du président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables ;

Vu les propositions du premier président de la cour d'appel de Paris, en date du 19 février 2016 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés pour exercer les fonctions de président de la chambre nationale de discipline des experts-comptables :

Mme Marie-Christine HEBERT-PAGEOT, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris, titulaire, en remplacement de M. Jean-Claude BARTHOLIN.

M. Jean-Claude BARTHOLIN, président de chambre à la cour d'appel de Paris, suppléant, en remplacement de Mme Bernadette VAN RUYMBEKE.

Article 2

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 1^{er} mars 2016.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE